

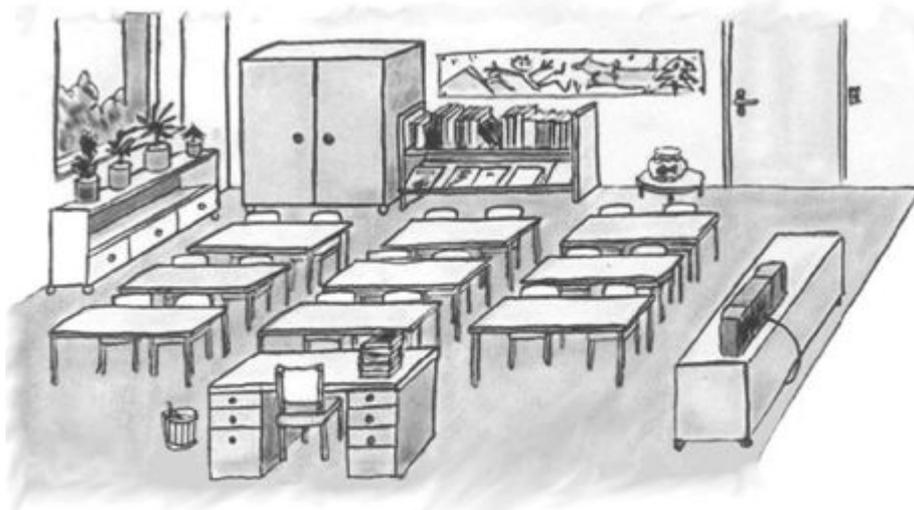
Jeu des 7 erreurs

La pause méridienne

avec le périscolaire dans la classe.

Qu'est ce qui va bien pouvoir changer entre 11h29 et 13h30 ?

Résultats en dernière page...



Dispensé de timbrage STRASBOURG CTC



Déposé le -06-2013



Rassemblons-nous
sur l'essentiel

Sommaire

- | | | | |
|--------|---|------|--|
| p. 2 | Editorial : Les sables mouvants | p. 6 | Question/réponse : Exercice de la profession de directeurs d'école |
| p. 2,3 | Circulaire de rentrée : le compte n'est pas bon | p. 7 | Question/réponse : Scolarisation des moins de 3 ans |
| p. 4 | La réforme des rythmes scolaires | p. 8 | Solution du jeu des 7 erreurs |
| p.4, 5 | Armoire blindée, cadenas et piège à loup | | |

EDITORIAL : LES SABLES MOUVANTS

Tout le monde ou presque en connaît le principe :

On agit et on s'enfonce.

On n'agit pas et on s'enfonce.

Fort de cette loi physique, on n'a guère de mal à l'appliquer aux perspectives d'actions pour défendre un métier en détresse, qui plus est atteint par une sinistrose délétaire, un renoncement endémique et une victimisation de rigueur...c'est le cas de le dire !

Au **SNE-FGAF** nous ne nous en laissons pas compter et engageons les collègues à ne pas accepter et à ne pas se résoudre :

A considérer que les cinq jours sont une fatalité : les premières victoires pourraient bien aboutir au retrait d'un décret qui ne convainc même plus ses auteurs.

Aux circulaires inquiétantes et incitatrices à en faire toujours plus pour le même prix : l'arsenal légal est largement suffisant pour qu'on se défende et qu'on se fasse respecter. Un syndicat se doit d'en être le garant même si les réalités l'ont occulté à dessein. En tous les cas, le **SNE-FGAF** s'engage auprès de ses adhérents à les faire respecter en toutes circonstances et devant toutes les instances.

À la sage obéissance, garante d'une hypothétique reconnaissance : la reconnaissance ne s'est jamais obtenue par la soumission.

Aux accusations de corporatisme : avec les révélations au grand jour des crises de vocations et de la situation indigne des enseignants de France en termes de salaires, de conditions de travail, de perspectives de carrières et on en passe, au **SNE-FGAF** nous revendiquons un corporatisme bien compris, haut et fort qui plus est !

Aux différents (et nombreux, très très très nombreux !!!) rapports qui gémiront sur la situation sans révéler leur fond : toujours plus d'argent et de moyens pour ce qui ne marche pas, toujours plus de mépris pour les missions fondamentales de l'école et pour ses maîtres....

Mais il ne tient qu'à nous de ne pas être dans des sables mouvants...

On ne s'enfonce que si on n'agit pas !

*Philippe CHARBONNEL
Secrétaire Général*

CIRCULAIRE DE RENTREE : Le compte ne sera pas bon !

Très attendue par l'ensemble des personnels, la circulaire de rentrée 2013 vient tout juste d'être publiée. Ce texte réaffirme les principes de la **loi de refondation de l'école de la République** (votée en première lecture à l'Assemblée nationale) et détaille les mesures de son application dans les établissements scolaires.

Les **cinq priorités** affichées sont la reconstruction de la formation professionnelle des enseignants, la rénovation "en profondeur" de l'enseignement du premier degré, l'entrée de l'école dans l'ère du numérique et le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Pour accompagner ces axes fondamentaux, l'Etat réitère son engagement de créer 60 000 postes sur le quinquennat. D'ores et déjà, 6770 créations de postes sont prévues dès la rentrée dont 3000 au primaire.

Le compte y est-il vraiment ? Soyons réalistes. 3000 postes pour 53 000 écoles, en considérant une hausse des naissances en 2010 (classe d'âge entrant à la maternelle) représentent une micro avancée. (0,05 poste /école)

La formation des enseignants sera prise en charge par les ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation)

Le **SNE-FGAF** se réjouit de voir une vraie formation se mettre en place. Il sera néanmoins attentif à ce qui sera dispensé au sein des ESPE. Il espère que la dimension empirique sera autant mise en valeur que la dimension purement théorique. Pour cela, il réaffirme son sentiment que l'appel à des professeurs confirmés ne pourra être que bénéfique aux futurs enseignants.

Les points phares pour cette rentrée, selon le leitmotiv du ministre de « donner la priorité au primaire », seront la scolarisation des moins de 3 ans et la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » essentiellement dans les écoles en zone défavorisée.

Avec seulement 3000 postes de créés, les choix vont être cornéliens. Comment choisir entre les quelques 6500 écoles relevant (ou pas) des dispositifs Eclairs ou RRS (réseau de réussite scolaire) sans risquer d'accroître les inégalités.

Espérons que la création de 1700 postes de remplacement annoncée récemment soit ajoutée aux 3000 postes.

Concernant la scolarisation des enfants avant 3 ans, le **SNE-FGAF** pense en effet que cela peut être bénéfique en zone défavorisée surtout dans les endroits où les compétences langagières sont déficitaires. Cependant il s'interroge sur les capacités d'accueil et en parallèle sur les effectifs que les enseignants auront à gérer. Un enfant avant 3 ans a-t-il vraiment sa place à l'école à la vue des besoins spécifiques liés à son âge? La gestion d'une classe de 26 tout-petits ne demande-t-elle pas une toute autre façon de travailler? Jusqu'en janvier une attention toute particulière doit être accordée aux tout-petits. N'y a-t-il pas un risque de voir l'école se transformer en crèche ou jardin d'enfants? De plus, quid de l'impact des nouveaux rythmes scolaires sur le rythme spécifique des enfants en bas âge?

Le tout numérique : le **SNE-FGAF** rappelle que l'entrée dans l'ère du numérique n'est pas une idée nouvelle car elle existe depuis le ministère de Jack Lang. Quelques 20 ans plus tard, qu'en est-il des avancées en matière de numérique ? Force est de constater que beaucoup d'écoles fonctionnent avec des ordinateurs de récupération, que les réparations sont bien souvent assurées par les enseignants eux-mêmes, que les enfants d'aujourd'hui sont souvent mieux équipés que les écoles et qu'il n'existe que rarement des budgets spéciaux affectés au numérique dans les mairies. Le **SNE-FGAF** se demande qui va payer... Le système D risque encore de marcher à plein régime.

Reforme des rythmes : 20% des écoles (dont celles déjà aux 4,5 jours depuis 2008) appliqueront la réforme des rythmes dès 2013. Le **SNE-FGAF** déplore que dans beaucoup de cas, cette réforme ait été imposée de façon unilatérale aux premiers concernés que sont les enseignants et les parents. Comment envisager dans ce cas, sans concertation, que l'éthique même de ce projet qui est la recherche du bien-être de l'enfant en soit le fil conducteur?

Dans bien des municipalités, la réforme s'est réduite à allonger la pause méridienne. Comme le prédisait le **SNE-FGAF**, les enfants se lèveront toujours à la même heure et sortiront toujours à la même heure de l'école. Ou se trouve alors la formidable avancée annoncée par les chronobiologistes?

Le **SNE-FGAF** pense aussi que cette réforme va renforcer les inégalités entre les communes qui pourront organiser des activités et celles qui ne pourront pas. Entre les parents qui pourront payer et ceux qui ne pourront pas. Entre les enfants qui seront simplement gardés dans un coin de préau et ceux qui seront encadrés par des animateurs reconnus. Le **SNE-FGAF** se demande alors à qui bénéficie cette réforme.

Comme on le voit, la sémantique utilisée est forte. Reconstruction, rénovation, développement, création sont des mots importants. Ils ne doivent pas rester des vœux pieux. Le risque est grand de faire du sur place. Le **SNE-FGAF** espère que cette orientation pour 2013 ne viendra pas seulement s'empiler sur les précédentes lois d'orientation de 1989 et 2005.

Gilles LELEUX

La réforme des rythmes scolaires fait l'unanimité... contre elle !

Nous l'indiquions dans nos articles précédents : la Refondation voulue par le ministre de l'éducation s'est enlisée dans le débat sur la réforme des rythmes scolaires. La question de la méthode est essentielle en politique. A l'heure du bilan, il nous faut constater que ce sont seulement 20% des élèves qui passeront à la semaine de quatre jours et demi en 2013.

Et encore, ce chiffre inclut les académies et les villes (notamment celles de l'Ouest) qui fonctionnaient déjà sur neuf demi journées. **C'est finalement moins de 10% des communes qui auront été convaincues de la nécessité de cette réforme** malgré la récompense de 250 millions d'euros. Les raisons sont sans doute à chercher du côté des finances (période de crise oblige) mais pas seulement : la grève du 12 février - à laquelle le **SNE-FGAF** a largement participé - a été un succès qui a pris de court le ministre et les centrales majoritaires, sommées de revoir leurs positions, parfois dans la douleur...

Il serait légitime et facile pour notre syndicat d'en tirer une gloire éphémère. Hélas, cette incapacité ministérielle à entraîner ne peut être une satisfaction en soi : **la semaine de quatre jours reste officiellement condamnée en 2014 (alors que le privé sous contrat d'Etat reste épargné)...** et les questions vitales pour notre école repoussées aux calendes grecques. La Refondation reste à faire, et nous souhaitons que Vincent Peillon entende le terrain réel plutôt que ses représentants traditionnels : le métier n'attire plus. La souffrance professionnelle atteint des sommets, fruit de l'incapacité des pouvoirs à positionner clairement l'école sur ses fondamentaux : l'accès aux savoirs pour tous. Cela n'est pas lié au nombre de jours de classes par an, ni à l'heure de sortie des élèves de l'école, mais à un message clair et ferme de soutien aux fonctionnaires de l'éducation nationale dans leurs missions. Les familles réelles ne demandent pas autre chose, loin des fédérations officielles réclamant toujours plus de temps scolaire et de droits individuels. En disant clairement que pour réussir il faut travailler, que les élèves seront aidés à hauteur de l'engagement des familles (et non l'inverse), il n'y a aucune raison que l'école publique se fasse doubler par les officines privées, bien moins scrupuleuses et inaccessibles aux couches populaires.

Pierre FAVRE, Président du SNE

Armoire blindée, cadenas et piège à loup.

Le **SNE-FGAF** a été le premier syndicat à alerter les enseignants sur les nuisances des futurs rythmes scolaires et ce, depuis l'annonce de leur modification par le ministre. Depuis, nombreux sont ceux à avoir renoncé au mutisme sur ce sujet qui les préoccupe tant. Et à juste titre ! Longueur de la pause méridienne qui enchaîne les PE à l'école, fatigabilité accrue de l'élève pris dans la spirale infernale du périscolaire...la liste n'en finit plus !

Moins nombreux sont ceux qui ont pensé à la dépossession de la classe entre midi et deux (ou midi et trois pour les moins chanceux), tôt le matin ou le soir par le périscolaire. Au SNE-FGAF, nous n'hésitons pas à tirer encore une fois le signal d'alarme. À ce propos, certains IEN commencent déjà, dans les circonscriptions concernées, à expliquer aux enseignants que les rapports entre le professeur de la classe en question, occupée (pour ne pas dire assiégée) sur le temps méridien et les intervenants périscolaires seraient de type « horizontal ». Comprenez, chers collègues « votre pratique quotidienne ne primera pas sur le parasitage imposé du périscolaire » et « l'IEN ne réglera pas les différents occasionnés ». Pour les conséquences, on les devine et les prédit aussi nombreuses que variées. On n'ose pas dire savoureuses, mais annonçons le menu :

- Votre activité d'art plastique, aboutissement de votre séquence, sèche délicatement durant l'interclasse? Elle aura un tout autre cachet à votre retour en classe : disons post moderne néo-gothique et cubico-figurative.

- Vos chers élèves ont la totalité de leurs affaires, soigneusement rangées dans leur trousse sur leur bureau?
Expliquez à leurs parents qu'il faudra procéder à un réajustement d'achat de fournitures en cours d'année.
- Vous avez tapissé votre classe d'affichages merveilleux, rappels des leçons, réalisations d'arts plastiques ? Après le passage des huns de l'interclasse qui ne les a pas laissés inchangés (ni intacts), recyclez-les en papier mâché !
- Votre tableau paré d'une belle leçon à copier à 11h29 s'est changée en frise contemporaine où le dessin se la dispute aux coups d'éponge sauvages ? Recommencez que diantre!
- Votre sol de classe, propre et net avant le déjeuner, est maintenant humide et glissant, relief d'un accident aqueux ? Equipez vous de semelles antidérapantes ou improvisez une séance de water polo.
- Vos bidons de peinture, méticuleusement économisés pour tenir l'année scolaire se retrouvent à moitié vides ? Faites le niveau au robinet et secouez, touillez, mélangez : la gouache s'appliquera mieux...
- Des traces de ballon sur vos murs et - pire encore - sur votre plafond, originellement blanc ?
Le foot-salle est en vogue : retransmettez la rencontre en exclusivité, ça fera des sous pour la Coop !
- On a écrit sur vos murs repeints fraîchement par la mairie après des années de peinture cloquée d'un jaune hideux ?
Un « Cluedoh » pour trouver le coupable par analyse graphologique (le petit Dylan avec le marqueur permanent de la classe de CE2).
- Bubulle, poisson rouge et mascotte de la classe, lui naguère frétilant dans son bocal entre les algues artificielles, est remonté à la surface et flotte funestement par overdose de granulés pour flétans et tanches communes?
L'occasion rêvée pour vous d'expliquer le cycle de la vie et d'organiser des funérailles dignes d'un premier deuil collectif dans la bouche d'évacuation de la cours de récré.
- Des boulettes et projectiles aussi divers et variés que peu ragoûtants sont collés au plafond à votre retour en classe ? Etudiez donc l'astronomie et les constellations. Et si l'une tombe : faites un vœu, comme pour les étoiles filantes !

Comme vous l'avez compris, si vous saviez d'ores et déjà que la classe appartenait à la mairie, vous allez maintenant clairement le sentir (passer). Le **SNE-FGAF** pense à juste titre que cette gêne quotidienne pour le moins irritante viendra à bout des meilleures volontés. Pour 2013 – ou 2014 si vous êtes plus chanceux – prévoyez cadenas, armoire blindée et pièges à loup. Juste au cas où... Ou alors, continuez à lutter aux côtés du **SNE-FGAF** qui a déjà rassemblé plus de 30 000 signatures dans sa pétition pour le maintien raisonné de la semaine de 4 jours. Soyez raisonnables : soutenez la semaine de 4 jours raisonnée.

Ange Martinez
Secrétaire Général à la Pédagogie

S.N.E 13

☎ : 09 51 75 85 88 – 06 11 54 13 73

* : sne13@sne-csen.net

Site : <http://sne13.free.fr>

QUESTION /REPONSE PARLEMENTAIRE

EXERCICE DE LA PROFESSION DE DIRECTEURS D'ECOLE

QUESTION : M. Jacques Alain Bénisti interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le statut des directeurs d'école. En octobre 2012, il a annoncé devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale que "la question des directeurs d'école doit être traitée avec beaucoup de sérieux et dans un dialogue avec eux, et qu'il ouvrirait un dialogue au premier trimestre 2013 avec les associations de directeurs d'école mais aussi avec les syndicats". Le trimestre se termine et les discussions n'ont pas débutées ! (...) Les directeurs se trouvent au centre de la Refondation du primaire, au centre de la réforme des rythmes. Ils sont le véritable lien entre les municipalités, les équipes enseignantes, les parents, les associations locales et bien évidemment, les élèves. C'est par eux, grâce à eux que les changements pourront rayonner jusqu'aux élèves. Leur travail, leurs missions, leurs responsabilités se multiplient entraînant une implication encore plus forte. Il faut leur donner les moyens de porter ce changement, particulièrement en leur allouant du temps et une reconnaissance statutaire définissant leur métier, encadrant leurs missions et leurs prérogatives. Il reste un mois avant la fin du trimestre. Aussi, il lui demande si les directeurs peuvent compter sur ses promesses et quelles sont aujourd'hui ses intentions quant au devenir de cette profession

REPONSE : Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école a constitué une première reconnaissance de la diversité et de l'importance de leurs missions pour le service public de l'éducation. Le directeur veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable, répartit les moyens d'enseignement, arrête le service des instituteurs et des professeurs des écoles après avis du conseil des maîtres qu'il préside, organise le travail des personnels communaux en service dans l'école, organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles et représente l'institution auprès de la commune et des autres collectivités territoriales. La charge de travail des directeurs d'école a également été reconnue par la mise en place de dispositifs destinés à améliorer les conditions d'exercice de la fonction et la rémunération versée. La note de service ministérielle n° 2006-104 du 21 juin 2006 organise un régime de décharges d'enseignement progressif pour les directeurs d'école comportant au moins 4 classes : un quart de décharges de 4 à 9 classes élémentaires et de 4 à 8 classes maternelles, une demi-décharge de 10 à 13 classes élémentaires et de 9 à 12 classes maternelles, une décharge complète à partir de 14 classes élémentaires et à partir de 13 classes maternelles. Une décharge dite de « rentrée scolaire » de deux jours fractionnables, utilisables dans les quinze jours qui suivent la date de la rentrée des élèves, est attribuée aux directeurs d'école comportant au moins 4 classes. Dans le cadre de la circulaire du 13 mars 2013, ils bénéficient d'un allègement ou d'une décharge variant de 6 à 36 heures sur le service de 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires. Ces dispositions seront adaptées pour tenir compte de la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Sur le plan indemnitaire, la reconnaissance des fonctions des directeurs d'école s'est traduite par des revalorisations successives de l'indemnité de sujétion spéciale (ISS), créée par le décret n° 83-644

du 8 juillet 1983. La dernière est intervenue le 1er février 2012 et l'ISS se compose actuellement d'une part principale (1 295,62 euros annuels) et d'une part variable selon le nombre de classes de l'école (300 euros de 1 à 4 classes, 600 euros de 5 à 9 classes et 900 euros à partir de 10 classes). Les montants sont majorés de 20 % lorsque l'école est située en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et de 50 % lorsqu'elle participe au programme écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR). Les directeurs d'école bénéficient également d'une bonification indiciaire (BI) de trois à quarante points majorés, qui représente un montant variant de 167 à 2 223 euros annuels selon le nombre de classes de l'école, ainsi qu'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de huit points, soit 445 euros annuels. Depuis plusieurs années, les enseignants qui assument la fonction de directeur d'école ne se sentent pas suffisamment reconnus alors même qu'ils sont essentiels au bon fonctionnement des écoles et qu'ils apportent la sérénité et l'écoute indispensables à tous les partenaires de l'école. Une évolution de la fonction et des missions de directeur est devenue nécessaire. La communication avec les parents, les élus, la coordination d'une équipe d'enseignants, le suivi des actions pédagogiques, notamment, relèvent de leurs tâches quotidiennes. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de réfléchir au sein d'un groupe de travail, mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire, à l'évolution de cette fonction. Il s'agit notamment d'apporter des réponses adaptées, en particulier en termes de formation, aux problèmes rencontrés par les directeurs d'école à l'occasion de leur prise de fonction ou pour accompagner les évolutions de leur métier et de leurs missions. Les conclusions de ce groupe et les pistes proposées seront particulièrement utiles lors des échanges à venir avec les organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social

COMMENTAIRES DU SNE : Certes... ! Mais ... ! Encore un groupe de travail qui va travailler, va se concentrer, va examiner, va proposer des pistes et qui va échanger avec les syndicats. Mais que sera-t-il proposé ? Et quand ? On attend avec impatience !
Le SNE FGAF suit le dossier de près car il s'est toujours préoccupé du sort des directeurs.

LA SCOLARISATION DES MOINS DE 3 ANS

QUESTION : Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans. Le taux de scolarisation des enfants à l'âge de deux ans a subi ces dix dernières années une érosion constante, en passant de 34 % en 2000 à 15 % en 2010. Or il est largement admis qu'une scolarisation précoce permet de réduire les inégalités scolaires et favorise les apprentissages ultérieurs. C'est pourquoi le Président de la République a pris l'engagement de favoriser l'accueil des enfants dès l'âge de deux ans pour les parents qui le souhaitent. Aussi elle souhaite savoir comment et dans quelle mesure l'objectif affiché sera atteint.

REPONSE : La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française se trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique est d'avoir considérablement affaibli la scolarisation des enfants de moins de trois ans. A peine plus d'un enfant sur dix y a désormais accès. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat, le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La scolarisation des enfants les plus jeunes figure à ce titre au cœur des préoccupations du ministère. Elle prépare l'enfant à l'école maternelle, stimule ses capacités linguistiques, physiques et intellectuelles et permet de faciliter la vie en commun. C'est aussi un levier important pour restaurer l'égalité des chances, tout particulièrement au bénéfice des enfants évoluant dans un environnement social défavorisé. La scolarisation avant trois ans doit donc être privilégiée dans les secteurs de l'éducation prioritaire, dans les secteurs ruraux et ceux de l'outre-mer. Pour faire face à l'urgence, le Gouvernement a décidé en mai dernier de faire tout son possible pour atténuer les retraits de postes précédents en attribuant dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le nombre d'élèves par classe, le nombre d'élèves en difficulté, la situation socio-économique des territoires concernés. Il a été décidé qu'une partie de cette dotation supplémentaire

viendrait aider la scolarisation des enfants de moins de trois ans, et ce dans les secteurs ou dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cette action sera poursuivie à la rentrée 2013 et au cours des rentrées suivantes. La scolarisation des plus jeunes enfants nécessite, pour être efficace, un partenariat entre les parents, les collectivités territoriales, la communauté éducative et les services académiques, lequel doit permettre l'émergence d'une analyse partagée des besoins et la définition d'un projet d'accueil adapté aux enfants et au contexte local. A cette fin, la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans en maternelle détermine un cahier des charges national. Des règles s'appliquant à toutes les modalités d'accueil et de scolarisation des jeunes enfants y sont énoncées : possibilité d'accueil différé au-delà de la rentrée en fonction de l'âge de l'enfant, adaptation des locaux et du matériel, projet pédagogique et association des parents, adaptation des horaires, formation des enseignants, comptabilisation des enfants dans les effectifs de rentrée. La scolarisation des enfants en bas âge est toutefois un défi de long terme. Il faudra au ministère de l'éducation nationale s'assurer, sur le terrain et dans la pratique, que les conditions d'accueil sont satisfaisantes et que les textes sont respectés. Il conviendra plus largement de redéfinir le sens et les missions de l'école maternelle et repenser la progressivité des apprentissages. C'est tout le sens de la priorité au primaire énoncée par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en cours d'examen au Parlement et des nombreuses dispositions en faveur de l'école maternelle qu'elle comporte

COMMENTAIRE DU SNE-FGAF : *En ce qui concerne l'accueil des moins de 3 ans, on peut s'interroger sur son efficacité : quels enfants accueillir... ? L'école maternelle doit garder sa spécificité de lieu d'apprentissage et non de garderie gratuite en substitution de la crèche où les enfants sont déjà dans un milieu favorable au développement du langage. L'ouverture de ces postes est faite sur projet et décision des IEN mais on peut s'interroger sur les paramètres réels de choix d'école et sur le suivi par les municipalités pour mettre à disposition du matériel adapté et le personnel d'encadrement nécessaire à l'accueil de ces jeunes enfants dans les meilleures conditions. De plus, certains postes d'ouverture pour les moins de trois ans se revendiquent pour éviter une fermeture de classe et les postes à profil ne répondent pas toujours à une volonté de l'enseignant de s'engager dans une voie pédagogique spécifique mais dans une possibilité d'occuper un poste sur une école sans que le barème ne soit pris en compte.*

Suspens suspens....

Tadaaaam ! Et voilà la solution :



1. Un début d'incendie et une boîte d'allumettes oubliée.
2. Un tracé à la craie pour signaler une victime.
3. Le tir à l'arc (il faut bien s'amuser).
4. Un petit « désordre général » (ça compte pour un).
5. Bubulle le poisson rouge tente une expérience sur la terre ferme.
6. Oh ! Une marelle au marqueur indélébile !
7. Des traces de ballon, de mains sur les murs. Et puis des inscriptions aussi...